

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2021

Le concours est ouvert aux personnes participant à l'exposition ou non, il ne sera accepté qu'une seule réalisation par auteur.

- **LE THEME** proposé pour cette année est : **« nature morte »**

- **LA PHOTOGRAPHIE** : **FORMAT 30 X40 (attention changement de format)**

- **PRESENTATION** : **Sous-verre 30x40, (sans cadre)**

Système d'accrochage solide (pas de crochet, pas d'accrochage)

- Pour un jugement équitable, pas de signes distinctifs. Nom et Prénom, au verso du sous-verre.

Chaque photographe est propriétaire de ses images, ce qui n'engage en aucun cas la responsabilité de l'Association RIAGE.

- Une Commission d'éthique refusera les Œuvres portant atteinte à la bonne tenue du Salon.

- **RETRAIT DES PHOTOS** : **Dimanche 7 Novembre 2021**

Le décrochage des photos se fera après l'annonce du prix public à **18h** et clôturera ce salon photographique 2021.

RIAGE - Le Président *Michel-Claude BLANCHETON*

SALON DE PARCAY-MESLAY du 30 Octobre au 7 Novembre 2021

FICHE D'INSCRIPTION individuel à retourner à **Annie BLANCHETON 2,rue de la doucinière**
37210 Parçay-Meslay
Pour le 15 octobre 2021

NOM

Prénom :

Tél

Courriel :

)	<u>TITRE DE LA SERIE (4 PHOTOS sur le même thème</u>	<u>CONCOURS</u>
		<u>«Nature morte »</u> Participation : OUI NON Rayer la mention inutile

Le Signataire dégage l'Association **RIAGE** de toutes responsabilités en cas de vol, détérioration, incendie, perte etc....pouvant survenir à ses œuvres. Le Salon est muni d'un système de Sécurité la nuit, et de Permanences aux heures d'ouvertures.

DATE :

**Règlement : Lu et approuvé.
lu et approuvé**

Signature

Le pass sanitaire sera demandé à la demande de la préfecture